

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'ÉTAT ENCOURAGE L'IDENTIFICATION ET L'UTILISATION DE SOLUTIONS NUMÉRIQUES DU MARCHÉ POUR DES SERVICES PUBLICS ENCORE PLUS PERFORMANTS

Paris, le 17 mai 2021

Pour améliorer l'efficacité de ses services publics et répondre aux besoins des citoyens, entreprises et agents publics, l'État se saisit de la puissance offerte par le numérique en s'appuyant sur les solutions et outils disponibles sur le marché. Initié par la mission LABEL du programme [TECH.GOUV](#) d'accélération de la transformation numérique de l'État, est publié en ligne dès d'aujourd'hui le [catalogue GouvTech](#) référençant les solutions et outils numériques du marché pour créer des services publics encore plus performants. Les acteurs de la tech (entreprises et administrations) souhaitant être référencés ou les utiliser, sont invités à en prendre connaissance. Afin de soutenir les administrations ayant besoin d'utiliser des technologies émergentes pour améliorer l'efficacité de leurs politiques publiques, l'État a mis en place un [dispositif dédié](#) dans le cadre de France Relance et les incite à candidater dès aujourd'hui.

Avec le catalogue GouvTech, l'État appelle les fournisseurs (public, privé, association...) de logiciels et services numériques à s'engager dans cette démarche de référencement pour favoriser le recours de toutes les administrations à ces solutions existantes les plus pertinentes pour leurs besoins. En plus d'assurer la mutualisation des communs numériques entre la société civile et l'État, l'objectif assumé est ainsi de faciliter l'identification, la sélection de solutions et de gagner en efficience. Pour les fournisseurs, l'opportunité du catalogue revêt un double objectif : accroître la notoriété de leur solution en intégrant une communauté et contribuer à l'amélioration des services publics.

Concrètement, dès septembre, après le référencement de leur solution [en ligne](#), les fournisseurs seront ensuite incités à l'autoévaluer selon près de 70 critères, définis par toutes les parties prenantes associées à la mission LABEL, permettant de rendre visible le niveau de conformité de la solution par rapport aux attentes du secteur public. Parmi les critères : la responsabilité numérique, la conception, la sécurité, l'ouverture des données... Les acteurs publics utilisant ces solutions et outils pourront quant à eux bénéficier dès septembre d'une plateforme leur offrant la possibilité d'échanger sur l'utilisation d'une solution, d'accéder aux fiches produits détaillées ou à la liste des critères d'autoévaluation.

Depuis juillet 2020, la direction interministérielle du numérique soutenue par la ministre de la Transformation et de la Fonction Publiques, instaure cette démarche de référencement pour évaluer les attentes des acteurs publics en matière d'outils et services numériques et définir des règles de référencement permettant aujourd'hui de mettre à leur disposition le catalogue GouvTech et d'encourager son usage. Pour 2022, l'ambition est d'installer une procédure de labellisation par un tiers que les fournisseurs pourront solliciter pour renforcer l'objectivité des indicateurs jugeant leur solution (autoévaluation, avis des autres utilisateurs).

[Consulter la page LABEL et en savoir plus](#) | [Consulter le catalogue GouvTech en ligne](#)

Inscrit dans le volet Innovation et Transformation Numérique de France Relance, le dispositif « Utiliser des technologies émergentes pour améliorer le service public » offre aux administrations centrales, déconcentrées, laboratoires de recherche publics, ou opérateurs ministériels souhaitant créer de nouveaux services ou moderniser leurs méthodes de travail, la possibilité de bénéficier d'une subvention jusqu'à 48 000 euros* pour des projets ou expérimentations capables de produire des résultats dans un délai de 3 mois maximum à compter de la date de dépôt du dossier. Parmi les principaux critères de sélection : l'organisation et la gouvernance du projet, les moyens mobilisés pour assurer sa réussite, la rapidité de résultats, l'impact réel ou estimé, sa capacité d'industrialisation et de passage à l'échelle.

* : [En savoir plus sur le dispositif « Utiliser des technologies émergentes pour améliorer le service public »](#)

Direction
interministérielle
du numérique



**MINISTÈRE
DE LA TRANSFORMATION
ET DE LA FONCTION
PUBLIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Ces dispositifs sont portés par la direction interministérielle du numérique (DINUM) qui intervient sous l'autorité de la ministre de la Transformation et de la Fonction publiques.

**Direction
interministérielle
du numérique**

Relations presse et événementiel
Tél : 01 71 21 12 50 – 06 10 60 41 19
Mél : floriane.beaudron@modernisation.gouv.fr